

Initiatives ministérielles

M. Ferguson: Simcoe aussi, certainement. La plupart des riches de Toronto possèdent des maisons dans le comté de Simcoe. On y trouve beaucoup de gens très riches qui ne sont pas aussi durement touchés que les autres, mais je suggérerais au ministre des Transports de parler aux vrais agriculteurs, ceux qui vivent de la terre.

Le gouvernement sait que si ces agriculteurs étaient forcés de revenir manifester sur la colline, ils seraient deux fois plus nombreux qu'en novembre dernier. Cette fois-là, ils étaient entre 12 et 13 000, selon les chiffres que nous avons obtenus de certaines de nos institutions sur la colline. *La Presse* a avancé le chiffre de 15 000 manifestants. *L'Ottawa Citizen* a parlé de 13 000, mais d'après les chiffres que nous avons, il y avait entre 12 000 et 13 000 personnes, pour la plupart de la province de Québec, bien qu'un certain nombre d'entre elles aient été de l'Ontario. Si elles reviennent, elles tiendront le gouvernement responsable de ce qui est arrivé à l'agriculture depuis son arrivée au pouvoir, à l'automne 1984.

Il est inacceptable d'adopter un décret qui empêche les Canadiens de manifester sur la colline du Parlement, compte tenu de l'actuelle situation économique des agriculteurs.

Lorsque j'étais petit, du temps du gouvernement Bennett, mon père se plaignait souvent de ce qu'il était difficile de joindre les deux bouts. À l'époque, des agriculteurs de tout le pays avaient pris le train et tout autre moyen de transport possible pour venir manifester sur la colline du Parlement. Leurs manifestations avaient porté fruit, car c'est à cette époque qu'ont été créés les divers offices de commercialisation. Ceux-ci ont donné aux agriculteurs un droit de regard sur ce qu'ils vendent et sur les prix de leurs produits, droit de regard qui était jusque-là la prérogative de quelques très grandes sociétés dont les profits étaient excessifs.

L'un des problèmes qui assaillent aujourd'hui les agriculteurs, c'est la suppression de VIA Rail. Le gouvernement leur a aussi enlevé cela pour les empêcher de venir manifester sur la colline.

Une voix: Deux mille sept cents travailleurs mis à pied.

M. Ferguson: C'est exact.

Le premier ministre de la Saskatchewan disait la semaine dernière que le tiers des agriculteurs de cette province se trouve dans une situation très difficile et risque de se retrouver à la rue. C'est-à-dire que le tiers de tous les agriculteurs de la Saskatchewan, soit 21 000,

se trouve dans une situation très précaire et qu'un autre tiers éprouve de graves problèmes.

Voyez ce que le ministre des Finances déclarait dans son budget de 1989. Comme on peut le lire à la page 15 de ses documents budgétaires, il a dit qu'un rééquilibrage des coûts du programme d'assurance-récolte permettrait au gouvernement fédéral d'économiser 90 millions de dollars en 1988-1989 et 110 millions de dollars en 1990-1991. Nous récoltons aujourd'hui les fruits de cette politique. On ne peut accepter ni tolérer une réduction massive du programme à ce moment-ci, alors même que la situation économique des agriculteurs est si précaire et que leurs prêts d'exploitation sont supprimés.

Le ministre des Finances espère manifestement réduire les coûts du gouvernement fédéral en réduisant sa participation au programme. Évidemment, mercredi dernier, le ministre de l'Agriculture a dit à la Chambre que ce n'est pas là une réduction de la participation du gouvernement au régime d'assurance-récolte. Regardons un peu les effets de la nouvelle formule de financement du régime.

Les provinces partagent le coût de l'assurance-récolte et leur part augmentera. Par exemple, pour l'Île-du-Prince-Édouard, le coût passera de 150 000 \$ par année à 650 000 \$ par année. C'est là une augmentation d'un demi-million de dollars, soit 333 p. 100. La part des producteurs augmentera aussi. Dans certains cas, l'augmentation sera presque de 50 p. 100.

Comme nous l'avons entendu plus tôt, le gouvernement fédéral dépensera 200 millions de dollars de moins au titre de l'assurance-récolte au cours des deux prochaines années. Comment peut-il dire que ces 200 millions de moins ne représentent pas une réduction? En décembre dernier, lorsque la Chambre a entrepris l'étude de ce projet de loi, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture a dit à la Chambre que l'une des principales raisons de la modification du régime d'assurance-récolte était la suivante: «Nous avons établi un ratio plus juste relativement au partage du coût des primes.»

C'est facile pour deux des trois partenaires dans ce régime de se réunir et de dire: «Écoutez, nous allons nous partager la moitié du coût et allons laisser le reste aux autres parce qu'ils ne sont pas ici.» C'est facile pour eux de prendre un tel arrangement lorsque la troisième partie ne participe pas aux négociations. C'est exactement ce qui est arrivé. Les producteurs étaient absents lorsque cette entente a été conclue.

Les députés ont utilisé les termes «équitable» et «équilibrée» plus d'une demi-douzaine de fois pour décrire la nouvelle formule de financement du régime. Si le